

Les 10 messages clés du Forestier en chef

1. D'un point de vue global, je constate que la **forêt publique est en bon état¹ et que le Québec a progressé sur la voie de son aménagement durable durant la période 2008-2013²**. Des défis importants demeurent cependant à surmonter dans certains territoires et selon des enjeux particuliers³ ainsi que pour maintenir le cap sur les objectifs du régime forestier en cette phase de mise en œuvre⁴.
2. Toujours d'une perspective générale, **je suis optimiste quant à la conservation de la biodiversité et au maintien des fonctions écosystémiques du milieu forestier**. En effet, la vocation du territoire est maintenue⁵, la pression humaine est relativement faible⁶, les perturbations naturelles et humaines ont été moindres que dans les périodes précédentes⁷ et des mesures de protection ont été mises en place⁸ pour diminuer les écarts qui subsistent.
3. Je constate que, selon les stratégies d'aménagement en vigueur, **le capital forestier se maintient en quantité**. Cependant, **je suis préoccupé par la tendance à récolter en priorité les bois et les peuplements qualifiés de plus intéressants**. Ceci conduit à un appauvrissement qualitatif du stock ligneux et à une diminution du volume économiquement disponible à la récolte pour le futur⁹. Ceci explique en partie le fait que le niveau de récolte soit inférieur aux possibilités forestières, accentué en période de faiblesse des marchés¹⁰.
4. Je note que **le secteur forestier a été très affaibli par la crise des dernières années**. Cette situation n'a pas facilité la création de débouchés pour les essences et pour les qualités de bois moins convoitées¹¹. Il en a été de même pour la valeur ajoutée dans les produits. **De meilleures conditions auraient favorisé l'approvisionnement en bois**, découlant de l'adéquation entre l'offre de la forêt et les besoins des usines de transformation.
5. Je remarque également que **la culture plus intensive de la forêt demeure marginale et l'analyse économique peu utilisée**. Ceci limite la capacité à créer de la valeur en forêt tout en rencontrant les objectifs d'aménagement durable autres que la production de bois¹².
6. Je suis préoccupé par le fait que **les suivis après intervention et la mesure des effets réels des traitements sylvicoles n'aient été réalisés que partiellement**, limitant la validation des hypothèses pour un calcul des possibilités forestières de qualité et l'amélioration continue d'un cycle de planification à l'autre.
7. Malgré les mesures de soutien au secteur forestier durant la période, je réalise que la faiblesse des marchés a provoqué, de manière significative, la fermeture de nombreuses usines, la perte d'emplois, la dévitalisation de communautés dépendantes de la forêt et la baisse d'inscriptions aux formations professionnelles, collégiales et universitaires. **La relève de la main-d'œuvre et l'attrait pour les emplois forestiers représentent un défi de premier ordre pour le secteur forestier**.
8. Je constate que, durant les dernières années, **plusieurs actions ont vu le jour pour accroître la participation de la population et des Premières Nations à l'aménagement durable de la forêt¹³**. Entre l'information-sensibilisation et la délégation de gestion, les défis de mise en œuvre sont à relever et des capacités sont à développer autant pour les promoteurs que pour les participants¹⁴.
9. La forêt est un système adaptatif complexe qui doit être aménagée sur cette base pour assurer sa durabilité dans un contexte d'incertitudes et de rapidité des changements climatiques, sociaux, économiques et environnementaux. **La recherche, le développement des connaissances et leur application sont des éléments clés à cet égard¹⁵**.
10. L'aménagement durable est plus un cheminement qu'une destination. Pour évaluer si le progrès accompli a répondu aux attentes, il aurait fallu **disposer d'un tout cohérent et comparatif comprenant : cadre de gestion, critères, indicateurs, cibles, suivis, évaluation de résultats et rétroaction d'amélioration continue¹⁶, ce qui fait toujours défaut**.



Notes explicatives

1. Selon des grands indicateurs comme la superficie forestière, l'état de la régénération, le volume de bois sur pied, le niveau d'exploitation, l'absence de déforestation ou le maintien des fonctions écologiques.
2. Réformes depuis le rapport de la Commission Coulombe, Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (LADTF), aménagement écosystémique, mise en place des tables de gestion intégrée des ressources et du territoire, certification forestière, etc.
3. Par exemple la qualité de la forêt feuillue, l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE), l'aménagement de l'habitat du caribou forestier ou l'enfeuillement par le bouleau à papier et les peupliers.
4. Des dix objectifs de la LADTF, notamment :
 - favoriser un aménagement écosystémique et une gestion intégrée et régionalisée des ressources et du territoire forestier;
 - partager les responsabilités découlant du régime forestier entre l'État, les organismes régionaux, les communautés autochtones et les autres utilisateurs du territoire forestier;
 - promouvoir une gestion axée sur la formulation d'objectifs clairs et cohérents, sur l'atteinte de résultats mesurables et sur la responsabilisation des gestionnaires et des utilisateurs du territoire forestier.
5. Sécurité du mode de tenure, plans d'affectation du territoire public, limite nordique, pas de changements de vocation sinon des infrastructures de transport (réseau routier) dont l'impact sur la superficie productive sous aménagement équienne est en diminution.
6. Superficie occupée par l'aménagement forestier, aménagement extensif, régénération naturelle, plantation d'espèces indigènes, pas d'utilisation de phytocides.
7. L'épidémie de la TBE a cependant pris de l'ampleur depuis la fin de la période.
8. Objectifs de protection (OPMV), Règlement sur les normes d'intervention dans la forêt du domaine de l'État (RNI), aménagement écosystémique, aires protégées, certification forestière, protection du territoire du Plan Nord, évaluation de la performance environnementale et forestière, infractions et amendes.
9.
 - coupe plus sélective des feuillus durs destinés au sciage par rapport à la trituration;
 - proportion plus grande, par rapport aux possibilités forestières, de récolte des essences convoitées (groupe SEPM);
 - ciblage des peuplements résineux en plus grande proportion que les peuplements mixtes;
 - évitement des secteurs de contraintes territoriales (pente forte, lisière boisée, peuplement orphelin, etc.).
10. Les possibilités forestières sont établies sur le long terme sur la base de la dynamique forestière, des objectifs d'aménagement et des stratégies sylvicoles retenues. La quantité de bois effectivement récoltée sur une base annuelle dépend aussi de la structure industrielle, de la demande en bois, des marchés, des scénarios opérationnels d'approvisionnement et des coûts de la matière ligneuse à l'usine de transformation, ce qui fait l'objet d'une analyse distincte de celle du calcul des possibilités forestières.
11. C'est particulièrement le cas pour le bois de trituration en forêt feuillue qui, sans marché, compromet l'aménagement de cette forêt.
12. Les objectifs de production clairs et précis font généralement défaut dans la planification forestière à tous les niveaux : Stratégie d'aménagement durable des forêts (SADF), plans régionaux de développement des ressources et du territoire (PRDIRT), plans d'aménagement forestier intégré (PAFI), aires d'intensification de l'aménagement forestier (AIPL).

Ce ne sont pas les disponibilités budgétaires qui limitent généralement une culture plus intensive de la forêt mais d'autres objectifs des stratégies d'aménagement. En effet, ces dernières prennent aussi en considération des facteurs tels l'historique de répartition des budgets et du type de travaux réalisés, l'emploi, la capacité de réalisation par les entrepreneurs, la limitation des fluctuations ou l'acceptabilité sociale des pratiques.
13. Mesures d'information et de sensibilisation pour promouvoir la culture forestière; consultations sur le Livre vert sur la refonte du régime forestier, Stratégie et Règlement de l'aménagement durable des forêts, forêt de proximité, plans d'aménagement forestier intégré (PAFI); gestion participative (consolidation des commissions régionales des ressources naturelles et du territoire (CRRNT), PRDIRT, Conventions d'aménagement forestier (CvAF), Entente Cris-Québec sur la foresterie).
14. En croissance depuis les dernières années, la recherche et les initiatives terrain améliorent les connaissances et les capacités d'action, notamment auprès des Premières Nations. De plus en plus de références utiles sont disponibles et l'expertise se développe.
15. L'aménagement écosystémique est un pas important dans cette direction. La rapidité et l'ampleur des changements, en particulier climatiques, incitent à agir de manière décisive. Il faut maintenir, voire améliorer la capacité d'adaptation de la forêt aux conditions incertaines.
16. Également, la gestion semble plus axée sur les intrants et les moyens que sur les résultats. Plusieurs morceaux du « puzzle » sont en place, il en manque mais surtout il faut les assembler.

Ce Bilan a été réalisé par le Bureau du forestier en chef de manière autonome et transparente en mettant à contribution sa capacité d'analyse d'une grande quantité d'informations.

Constatations du Forestier en chef

Un aménagement durable pour une forêt en santé

La forêt publique fait partie du patrimoine de la population québécoise, soucieuse de sa pérennité et de sa mise en valeur. Depuis une vingtaine d'années, le Québec est engagé sur la voie de l'aménagement durable de la forêt (ADF), selon les normes d'application du Processus de Montréal, internationalement reconnues comme étant parmi les plus rigoureuses.

Le Bilan 2008-2013 rend compte de l'état de la forêt publique et des résultats obtenus en matière d'ADF. Il met également en lumière certains aspects plus récents, du passé et des tendances futures, selon la disponibilité de l'information. L'emphasis porte sur la période 2008-2013, en tenant également compte de la première moitié de la période 2013-2018 afin de produire des constats et des pistes d'amélioration les plus à jour.

L'aménagement durable de la forêt vise à maintenir ou à améliorer la santé à long terme des écosystèmes forestiers, afin d'offrir aux générations d'aujourd'hui et de demain les avantages environnementaux, économiques et sociaux que procurent ces écosystèmes.

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)

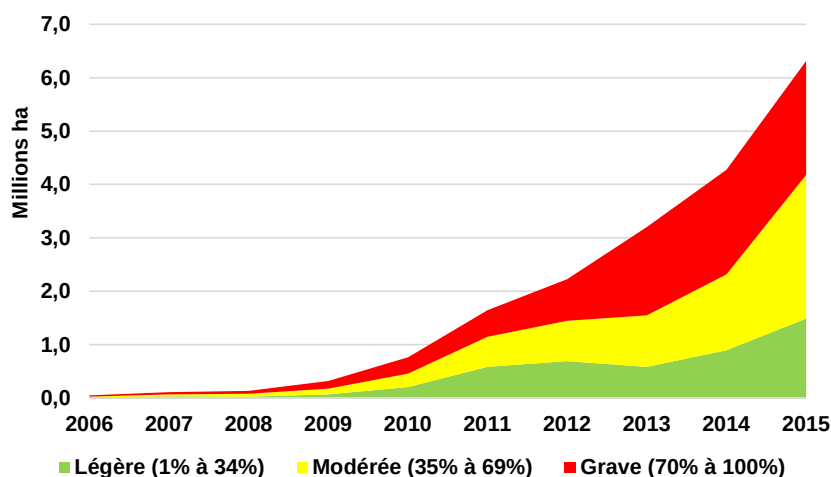
Les éléments les plus marquants qui ont eu une incidence sur l'état de la forêt publique et son aménagement durable durant la période 2008-2013 étaient principalement liés à la faiblesse des marchés extérieurs pour les produits du bois, aux mesures visant la préservation de la biodiversité, au renouvellement du régime forestier et aux mesures de soutien du secteur.

La santé de la forêt

Globalement, la santé de la forêt s'est maintenue au regard des grands signes vitaux tels l'étendue du territoire forestier, le volume de bois sur pied, l'état de la régénération ou le maintien des fonctions écologiques.

Les perturbations naturelles et celles occasionnées par l'action humaine se situaient en deçà des moyennes historiques récentes, à l'exception de l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) dont la superficie affectée est en progression importante depuis 2010. En effet, bien que très en deçà de la situation de forte épidémie des années 1970 et 1980, la superficie affectée montrait une progression exponentielle qui devrait se poursuivre.

Superficie défoliée par la TBE en fonction de la gravité



La superficie brûlée représentait moins que la moyenne historique à exception des feux de 2010 qui ont été bien au-dessus de la moyenne dans les régions du Saguenay–Lac-Saint-Jean, de la Mauricie et du Nord-du-Québec.

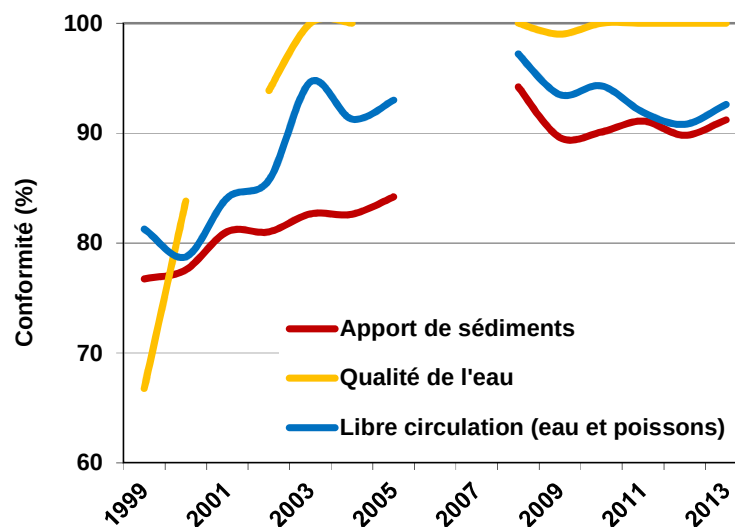
Les épidémies de TBE et certains incendies majeurs ont eu une incidence importante sur l'évolution du volume de bois sur pied, sur la composition végétale et sur la structure forestière depuis les années 1970.

Les perturbations humaines, liées à l'aménagement forestier, sont principalement la récolte, la construction et l'entretien de chemins forestiers ainsi que la réalisation de travaux sylvicoles non commerciaux. Le volume récolté durant la période représentait moins des deux tiers de la moyenne historique récente et, en conséquence, a produit moins de changements sur le milieu forestier.

À ces constatations, il est nécessaire de mettre en lumière des défis qui étaient à relever dans certains territoires ou selon des enjeux particuliers. C'était notamment le cas pour la qualité de la forêt feuillue, l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette, l'aménagement de l'habitat du caribou forestier ou l'enfeuillement par le bouleau à papier et les peupliers.

L'offre en bois a diminué de manière significative par rapport à la période précédente notamment pour mieux intégrer d'autres valeurs que la matière ligneuse, telle la conservation de la biodiversité, de l'eau et des sols.

Conformité aux objectifs de protection de l'eau



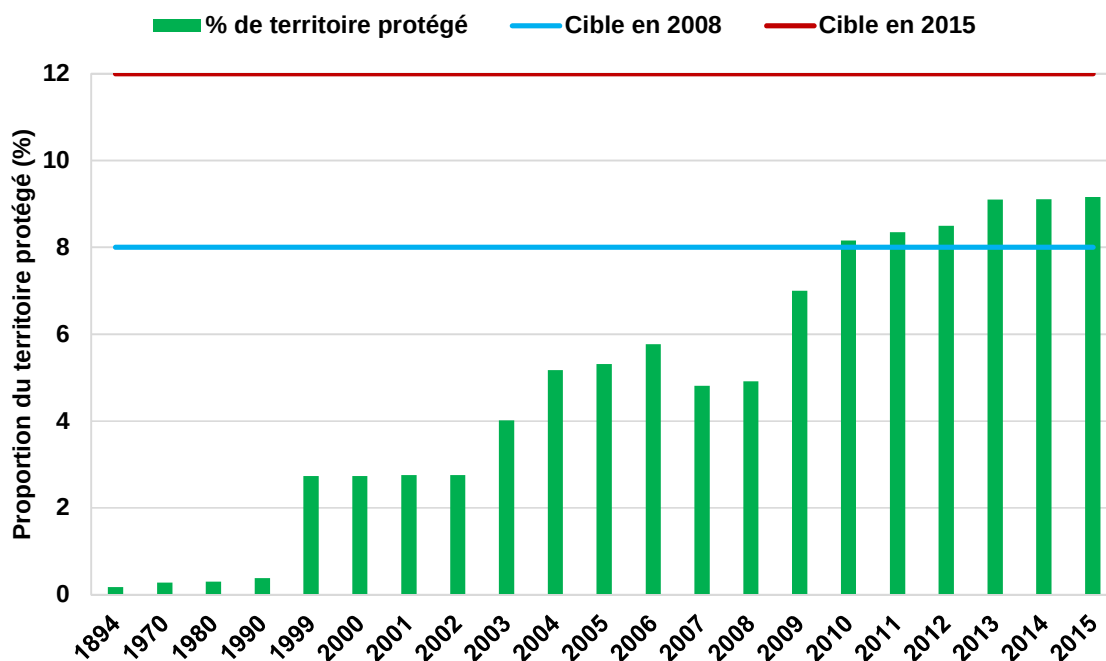
Les changements climatiques

Les changements climatiques engendrent de nouveaux phénomènes dont les conséquences sont incertaines. Ils présentent un risque de grande envergure en raison des conséquences potentielles sur la fréquence et la sévérité des perturbations naturelles ainsi que sur la dynamique forestière (par exemple : régénération, croissance, répartition des espèces, composition des peuplements). Les effets sur l'état de la forêt risquent de s'amplifier sur le long terme, par exemple en raison de l'envahissement d'espèces animales et végétales exotiques. Les modalités d'aménagement devront également intégrer plus spécifiquement les incertitudes futures.

La conservation de la biodiversité

Des mesures de protection intégrale et des modalités particulières d'aménagement ont contribué à augmenter la préservation de la biodiversité du milieu forestier durant la période. Les aires protégées et l'habitat du caribou forestier sont les sujets qui ont le plus retenu l'attention. Dans le premier cas, de nouveaux territoires ont été protégés administrativement, ou décrétés légalement, afin d'améliorer la représentativité écologique du réseau.

Évolution du territoire protégé¹



Pour le caribou forestier, des plans d'aménagement ont été mis en œuvre, à divers degrés, pour contribuer au rétablissement de son habitat. Malgré cela, le caribou forestier était toujours considéré menacé ou vulnérable, notamment en raison du taux élevé de perturbations de diverses sources sur une partie importante de son habitat méridional et une régression marquée vers le nord depuis plusieurs décennies. Des nouvelles lignes directrices ont été proposées en 2013, visant à conserver une quantité, une configuration et une répartition spatiale d'habitats qui sont propices à son maintien.

L'aménagement écosystémique contribue à la conservation de la biodiversité. En effet, il consiste à pratiquer un aménagement apte à maintenir la diversité biologique et la viabilité des écosystèmes. Le concept est le suivant : en diminuant l'écart entre la forêt aménagée et la forêt naturelle, la survie de la plupart des espèces peut être assurée, car ces dernières y trouveront des conditions auxquelles elles sont adaptées. Parallèlement, des objectifs de mise en valeur auraient pu être mis en œuvre pour compenser l'effet des objectifs de protection sur la quantité de bois disponible à la récolte.

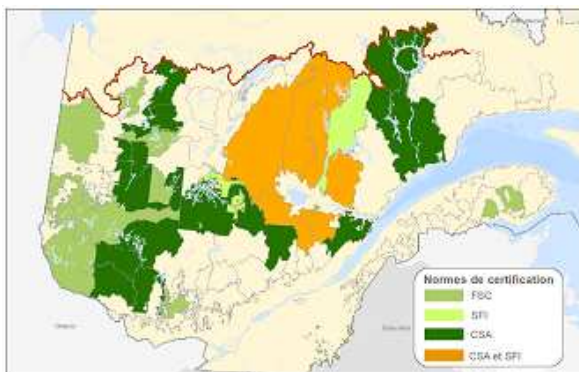
Précurseurs à l'implantation de l'aménagement écosystémique, d'une application à partir d'avril 2013, des objectifs de protection ont été intégrés dans les plans d'aménagement durant la période 2008-2013 dont le maintien en permanence d'une superficie convenue de vieilles forêts, l'application de patrons de répartition spatiale des coupes, la protection de l'habitat des espèces menacées ou vulnérables, l'encadrement de la pratique de l'éclaircie précommerciale et la conservation de bois mort dans la forêt aménagée.

La mise en place de ces mesures a été encouragée par l'application des normes de certification forestière. Cette dernière permet de garantir aux consommateurs que le bois récolté provient d'une forêt aménagée de façon durable, notamment au regard des exigences environnementales. Durant la période, la superficie certifiée a connu un essor considérable et couvre maintenant la plus grande partie du territoire forestier public aménagé.

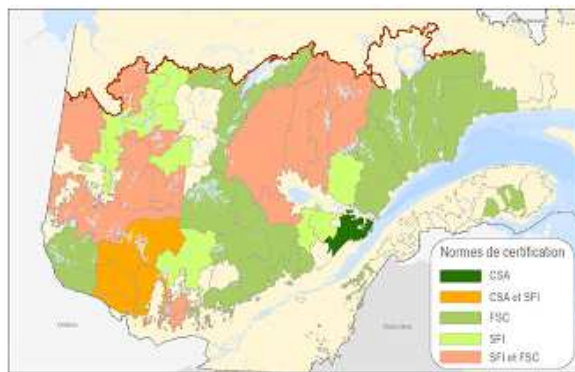
Les mesures de protection ont cependant eu pour conséquence de faire diminuer les possibilités forestières de manière substantielle.

¹ Au 31 mars 2015.

Superficie forestière certifiée en 2009 : 47 %



Superficie forestière certifiée en mars 2013 : 77 %

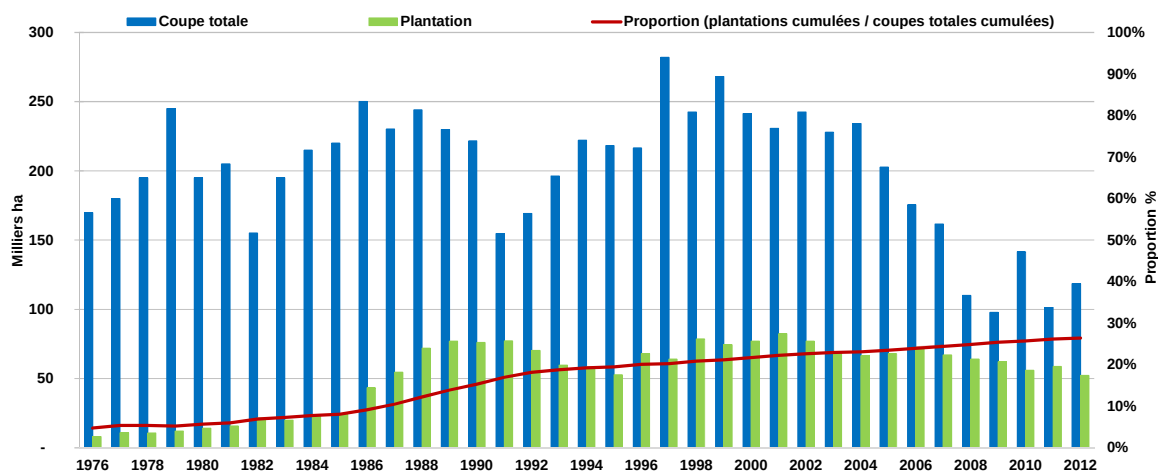


La production de bois

Les possibilités annuelles de coupe à rendement soutenu, soit le volume maximal de bois pouvant être prélevé annuellement sur un territoire donné sans diminuer la capacité productive du milieu forestier, ont diminué de façon importante par rapport à la période précédente. Cette réduction significative est survenue à la suite du rapport déposé par la Commission Coulombe. Pour la période visée par le Bilan, le Québec s'était engagé à considérer davantage, par le biais d'objectifs de protection et de certaines orientations ministérielles, l'introduction de mesures de protection ou encore de modulation des activités d'aménagement afin d'assurer le maintien de la biodiversité et de prendre en compte les autres utilisations du milieu forestier. Avec l'adoption de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier en 2010, cette volonté s'est vue confirmée.

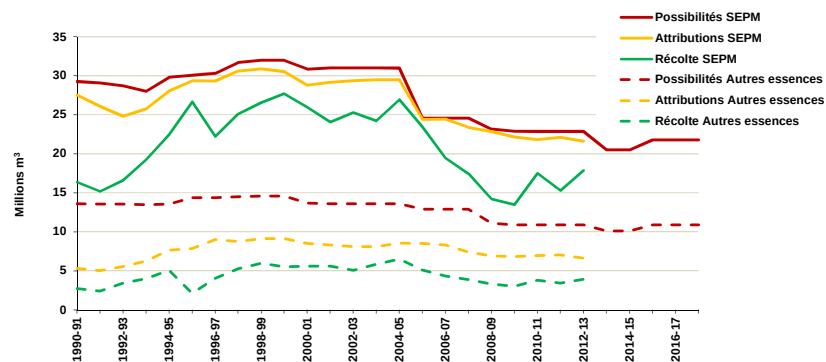
En raison de la précarité des marchés, le volume de bois récolté a été bien en deçà de ces nouvelles possibilités, créant une réserve pouvant être disponible en partie à la récolte pour la période suivante.

Superficie récoltée et reboisée



Durant la période, le ralentissement de l'économie a eu comme conséquence une diminution de la quantité des travaux sylvicoles commerciaux pour la récolte de bois. Les travaux non commerciaux, comme l'éclaircie précommerciale ou le dégagement des plantations, ont aussi diminué en superficie mais dans une moindre mesure, étant dépendants de la récolte de la période précédente. La superficie reboisée a augmenté en proportion de la récolte. Un certain maintien des activités d'aménagement visant à maintenir, voire améliorer la productivité forestière s'explique par les investissements additionnels consentis, dont le Programme d'investissements sylvicoles, malgré une conjoncture forestière difficile.

Possibilités forestières, attributions et récolte²



La superficie dédiée à une production plus intensive de matière ligneuse demeurerait marginale. En effet, l'aménagement forestier était plutôt de nature extensive avec un reboisement réalisé principalement pour la remise en production des secteurs mal régénérés. Cette tendance s'est maintenue.

Constats sur l'état de la forêt publique pour la période 2008-2013

- La superficie en aires protégées a augmenté de 4,25 % durant la période pour atteindre 9,16 % au 31 mars 2015, pour une cible visée à 12 % en 2015. E1³
- Le volume de forêt mûre et surannée (vieilles forêts) a diminué de 8 % entre 1970-1979 et 1996-2011. E2 et E10
- Le couvert résineux domine toujours dans la forêt publique du Québec. Cependant, cette dominance s'est atténuée de 21 % depuis les années 1970 pour les peuplements de 7 mètres et plus de hauteur, principalement au profit des peuplements mixtes et de feuillus intolérants. E3
- Depuis 2008, le nombre d'espèces désignées vulnérables ou menacées au sein de la forêt publique aménagée a augmenté de 8 à 15 pour la faune jusqu'en 2011, et de 34 à 51 pour la flore vasculaire jusqu'en 2013. E4
- La moitié du territoire concerné par le plan de rétablissement du caribou forestier présente des taux de perturbation actuels supérieurs à 45 %, soit un niveau pour lequel l'autosuffisance des populations est peu probable. E5
- Les feux de forêt ont affecté en moyenne 54 900 ha/an durant la période dans la forêt aménagée, soit 83 % de la moyenne des 40 dernières années. E6
- L'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) a affecté 2,2 millions ha en 2012, en forte croissance annuelle, mais en deçà par rapport aux 32 millions ha de l'épidémie des années 1967 à 1992. E7
- En moyenne, la récolte s'est effectuée sur 165 000 ha/an, soit environ 60 % de la moyenne annuelle des 30 dernières années. E8
- 42 % de la superficie forestière destinée à l'aménagement a fait l'objet de récolte depuis la première prise d'inventaire dans les années 1970 (de 25 à 70 % selon les régions). E8
- La superficie forestière québécoise, comptant pour 761 100 km², est relativement stable dans le temps. E9
- La superficie destinée à la production forestière, actuellement de 277 300 km², a diminué de 11,4 % depuis les années 1970. E9
- Le volume de bois sur pied, de 2 557 millions m³, a diminué de 8 % entre les deux derniers inventaires et se maintiendrait à ce niveau pour les prochaines décennies, selon les stratégies d'aménagement actuelles. E10
- 44 % de la superficie après coupe n'a pas fait l'objet du suivi 0 à 4 ans prescrit au Manuel d'aménagement forestier (MAF). E11

² SEPM : groupe d'essences sapin, épinettes, pin gris et mélèzes.

³ Réfère à l'enjeu (E1 = Enjeu 1).

- 67 % des plantations de 10 à 15 ans n'a pas fait l'objet du suivi 10 à 15 ans du MAF dans cinq régions analysées. E11
- La moyenne annuelle des traitements sylvicoles réalisés a été de 384 000 ha, dont 44 % associés à la récolte et 19 % à la préparation de terrain, 18 % au reboisement et 19 % à l'éducation des peuplements. E11
- 14 % de la superficie reboisée a été traitée durant la période dans le cadre du Programme d'investissements sylvicoles visant à augmenter le rendement de la forêt. En plus, 3 % de la superficie a été traitée pour les mêmes fins par les interventions des industriels forestiers. E11
- 80 % de la superficie régénérée naturellement suite à la coupe a été considérée « bien régénérée » selon le coefficient de distribution recherché (60 % et plus). E11
- La superficie reboisée a dépassé de 26 % celle prévue aux plans généraux. La plantation de 85 % de la superficie est conforme aux exigences prévues au Manuel d'aménagement forestier. E11
- De 26 à 56 % des plantations de 16 à 30 ans dans cinq régions présentent un envahissement par des essences/espèces autres que celles mises en terre, limitant ainsi la productivité. E11
- L'évolution de la superficie par grand type de forêt sur les stations forestières à bouleau jaune met en évidence l'envahissement des feuillus intolérants (bouleau à papier, peuplier faux-tremble, érable rouge, etc.) dès 1970 et qui s'est accentué depuis. En 2013, ces peuplements couvraient 62 % des stations à bouleau jaune, soit une progression de 26 % en quarante ans. E12
- La proportion des stations à bouleau jaune occupées par les résineux en forêt feuillue n'a pas cessé de décroître, passant de 14 % à 6 % en quarante ans, remplacée par les feuillus intolérants. E12
- 67 % de la forêt feuillue a été exploitée par des pratiques d'écérage, dans le cas de coupe à diamètre limite, ou de manière inadéquate, lorsqu'on fait référence à la coupe totale et aux rendements escomptés de la coupe de jardinage. E12
- Le volume moyen de feuillus durs disponible à court terme est relativement faible avec 9 m³/ha de sciage de qualité avant intervention, ce qui laisse présager des coûts d'exploitation à la hausse si le marché du bois de trituration de feuillus durs reste aussi peu développé. E12
- De 2001 à 2012, la perte de superficie productive, en raison du réseau routier, a diminué de 5,3 % (2001) à 3,7 % (2008-2012) dans la forêt résineuse. E13
- Le taux de conformité aux normes de protection du milieu aquatique dans la forêt publique est passé de 78 à 91 %. E13
- Les possibilités forestières ont diminué, passant de 44,4 à 34,7 millions m³ (21,9 %) entre les périodes 2000-2008 et 2008-2013. E21
- 55,2 % des possibilités forestières de 2008-2013 ont été récoltées durant la période (66,9 % pour le groupe SEPM et 19,8 % pour les autres essences). E21
- Si les possibilités forestières actuelles étaient établies strictement sur la base du rendement soutenu sans modalités additionnelles d'aménagement durable de la forêt, elles pourraient compter pour 50 millions m³/an, par rapport à 33 Mm³/an en tenant compte de ces modalités. E21
- L'effort de récolte a été plus ciblé sur la superficie destinée à la production de sapin, épinettes, pin gris et mélèzes (SEPM) (61 %) par rapport aux productions mixtes (31 %) et de feuillus intolérants (41 %). E21
- Il y a eu tendance à l'évitement des secteurs ayant des contraintes à la récolte, 16 % de la récolte ayant été réalisée dans ces secteurs comparativement à une part prévue de 26 %. E21

De ces constats, il ressort que la forêt est dynamique, en changement perpétuel, globalement façonnée par les feux, la tordeuse des bourgeons de l'épinette et les interventions sylvicoles, variant d'une région à l'autre. Ces modifications touchent, entre autres sujets, le volume de bois sur pied, la composition en essences, la structure des peuplements (vieilles forêts, structure complexe, régénération, densité, proportion de bois mort), la configuration spatiale de la mosaïque forestière et la qualité des peuplements et des tiges. Ces changements ont une incidence sur la protection et la mise en valeur du milieu forestier.

Depuis 1970, le volume de bois sur pied a diminué. Ce sont les essences du groupe sapin, épinettes, pin gris et mélèzes (SEPM) qui ont connu la plus forte diminution en volume. Le volume moyen à l'hectare du stade *Mûr et suranné* est cependant demeuré au même niveau tandis que le volume moyen du stade *Jeune* a augmenté.

Au sujet de la composition, la dominance des peuplements résineux de 7 mètres et plus a diminué, les peuplements mixtes en régénération ayant été en forte augmentation (enfeuillage). Également, bien qu'il y ait eu une légère augmentation de la proportion de la superficie où le sapin est l'essence résineuse dominante, il n'y a pas eu d'ensapinage de la forêt publique entre 1970-1979 et 1996-2011. De plus, plusieurs essences

longévives et tolérantes à l'ombre (pruche du Canada, thuya occidental, épinette rouge, épinette blanche) se sont raréfiées dans la forêt aménagée.

Quant à la structure, la proportion de la forêt mûre et surannée a diminué mais la situation est acceptable selon les critères utilisés pour catégoriser les vieilles forêts. Le portrait de la superficie de la forêt à structure irrégulière dans les peuplements constitués principalement d'essences tolérantes à l'ombre ne présente pas de situation inquiétante. La superficie de la forêt en régénération n'est pas préoccupante non plus.

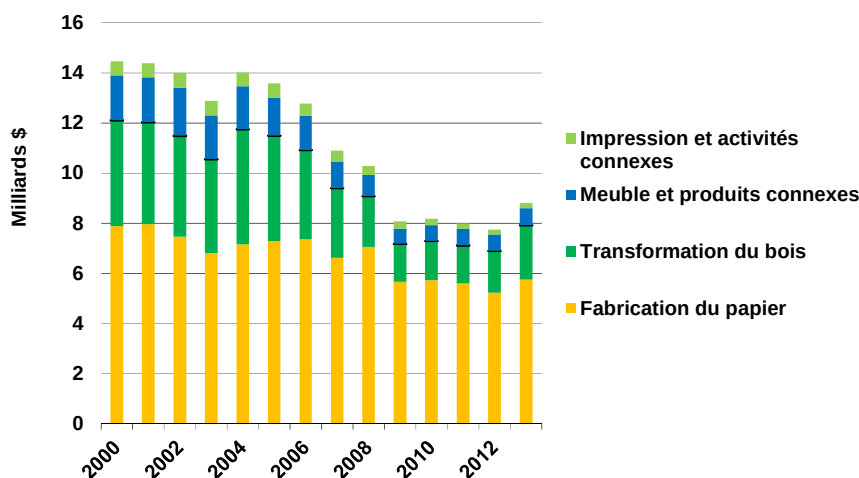
De plus, ce Bilan a permis de mettre en évidence l'appauvrissement en qualité de la ressource en bois, par rapport aux caractéristiques recherchées pour la transformation de la matière ligneuse, en raison de la récolte prépondérante des tiges et des peuplements les plus intéressants. En effet, il y a eu tendance à l'évitement de peuplements mixtes et d'autres essences que le groupe SEPM ainsi que de secteurs de contraintes territoriales (pentes fortes, lisières boisées, etc.), ceci étant principalement dû au manque de preneurs ayant la possibilité de transformer ces bois de moindre qualité.

La vitalité socioéconomique du secteur forestier

La forêt joue un rôle majeur dans le développement économique du Québec. Dans le domaine de la production ligneuse, malgré le faible niveau de la récolte durant la période dans plusieurs régions, certaines activités d'aménagement forestier ont été maintenues, voire augmentées en vue de contribuer à soutenir l'activité économique du secteur et les emplois.

La conjoncture économique du secteur forestier a été particulièrement difficile durant la période, affectée par la durée et l'intensité de la crise, le creux ayant été atteint vers 2009. La baisse importante de l'activité économique a eu des conséquences néfastes sur les revenus de l'État, la rentabilité des entreprises associées de près ou de loin au secteur, les communautés dépendantes de l'activité forestière et les travailleurs concernés. La fermeture définitive d'entreprises dans les produits plus traditionnels pourrait créer des occasions pour innover et développer les créneaux émergents.

Exportations québécoises de produits ligneux

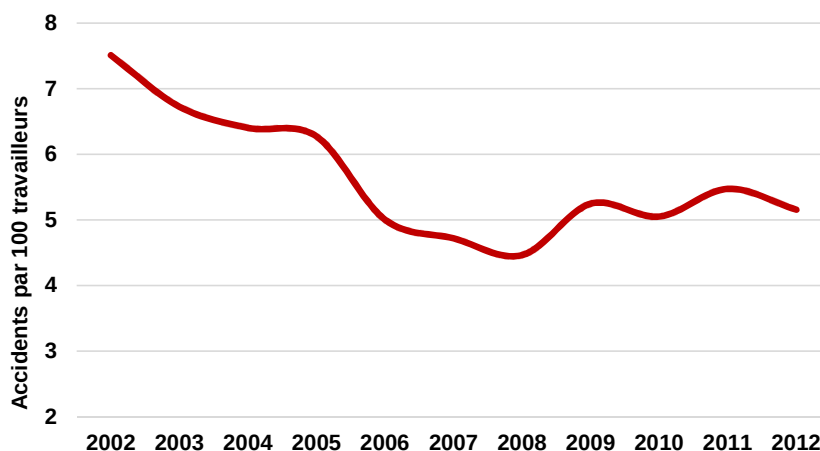


Vers la fin de la période, plusieurs indicateurs tels la valeur des investissements et des exportations, le prix des produits ou la contribution au produit intérieur brut (PIB) montraient des signes de relance. En effet, depuis 2012, les exportations et les investissements connaissent une progression, constituant des signaux encourageants.

Le nombre d'emplois n'avait cependant pas, en fin de période, entrepris une remontée. Un certain délai s'impose pour que les effets de la reprise puissent se matérialiser sur les emplois. Parmi d'autres facteurs, le faible niveau d'inscriptions dans les divers programmes de formation en foresterie au cours des dernières années laissait présager des défis quant au recrutement du personnel et au maintien du nombre d'emplois. Sur le plan de la santé et de la sécurité au travail, la tendance à la diminution des lésions professionnelles en forêt depuis la fin des années 1990 s'est poursuivie. Il faut cependant déplorer deux à trois décès accidentels par an

en forêt durant la période. D'un autre côté, les fermetures d'usines et les arrêts de production prolongés ont causé des problèmes sociaux importants.

Variation des accidents en forêt



Même avant la crise forestière, l'industrie et les parties intéressées soulignaient l'importance de transformer le secteur pour diversifier l'offre et mieux répondre à l'évolution de la disponibilité de la matière ligneuse et de la demande pour les produits ligneux. En effet, il y a une forte tendance à la baisse de la demande pour les produits traditionnels comme le papier journal, mais aussi pour la transformation du bois comme le sciage, ce qui a incité au développement de nouvelles filières industrielles et de nouveaux produits. Ce développement inclut également la valorisation énergétique de la biomasse forestière, les bioproduits et les produits forestiers non ligneux (produits de l'érable, petits fruits, champignons, etc.).

La société, les Premières Nations et la gouvernance

La période 2008-2013 peut être considérée comme une transition entre deux régimes forestiers. En avril 2010, la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier a été sanctionnée. Pièce maîtresse du régime forestier, elle est pleinement en vigueur depuis le 1^{er} avril 2013.

Durant la période, les premiers éléments ont été mis en place. Parmi ceux qui ont déjà une incidence sur la protection du milieu forestier et sur la création de richesse, l'aménagement écosystémique est de première importance puisqu'il influence directement les actions sur le terrain. Mentionnons également le début des activités du Bureau de mise en marché des bois en janvier 2011, qui établit la valeur marchande des bois offerts en garantie d'approvisionnement et donne accès à un volume en sus de ces garanties.

L'importance accordée à la gestion intégrée et régionalisée des ressources et du territoire est également à souligner. Le milieu forestier est considéré de manière plus globale et en favorisant la participation des parties intéressées. Certains processus et organismes, notamment les commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire, ont été consolidés en 2008-2013 afin de produire des plans de développement intégré des ressources naturelles et du territoire. L'avenir de ces structures et de leurs actions est cependant incertain, dans la foulée de l'abolition des Conférences régionales des élus (CRÉ).

Également, 36 tables locales de gestion intégrée ont été implantées pour véhiculer les objectifs locaux d'aménagement durable de la forêt dans le processus de planification forestière. Il s'agissait de faire davantage participer les régions à la gouvernance. Aussi, une mesure de soutien aux activités d'information, de sensibilisation et d'éducation du public avait été mise en place par le Ministère pour développer une nouvelle culture forestière.

Pour favoriser la participation des Premières Nations à la gouvernance, la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier a inclus des dispositions spécifiques quant à leur consultation et à leur accommodement. En 2011, des lignes directrices pour la consultation des Premières Nations ont été établies. Les actions et les résultats en la matière ont été variables selon les communautés. Leur participation à la gestion et à la mise en valeur des ressources du milieu forestier demeure un défi important à relever.

Des mesures de soutien particulières au secteur forestier, visant à atténuer l'impact de la crise forestière auprès des travailleurs, des entreprises et des communautés, ont été déployées par le recours à des investissements publics importants pour le reboisement, la réhabilitation de la forêt feuillue, une sylviculture plus intensive et la construction de chemins forestiers. Des stratégies ont également été déployées pour une plus grande utilisation du bois dans la construction, pour la mise en valeur de la biomasse forestière et pour la transformation de l'industrie des produits forestiers.

D'importants changements, amorcés avant le 1^{er} avril 2013, ont aussi eu lieu en gestion forestière. Par exemple, le Ministère a repris la responsabilité de planifier l'aménagement forestier et de réaliser des travaux sylvicoles, auparavant assumée par l'industrie forestière. À cet égard, des plans d'aménagement forestier tactiques ont été produits pour l'horizon 2013-2018. De plus, la détermination des possibilités forestières a été réalisée sur la base de nouveaux moyens, outils et méthodes.

De nouvelles dispositions importantes pour la mise en œuvre du régime forestier étaient toujours en élaboration à la fin de la période et à ce jour (octobre 2015), tels la Stratégie d'aménagement durable des forêts, le Règlement sur l'aménagement durable du territoire forestier, la Politique sur les forêts de proximité et la Stratégie nationale de production de bois.

L'audit de performance de l'aménagement durable des forêts, réalisé au Bilan 2000-2008, dans le cadre du régime forestier 1986-2013 concluait que, malgré des efforts soutenus, le gouvernement du Québec n'avait pas rempli tous ses engagements en la matière. Pour ce qui est de la période 2008-2013, marquant la fin de ce régime, plusieurs des constats étaient toujours pertinents, tels ceux concernant les suivis, les critères et indicateurs du projet INDI, la participation des Premières Nations et l'évaluation de l'efficacité.

Le Bilan 2000-2008 reconnaissait cependant que les principaux thèmes couverts par la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier de 2010 étaient cohérents avec les constats et les défis présentés. La mise en œuvre de cette loi pourrait améliorer la performance gouvernementale en aménagement durable de la forêt.

Il est toutefois à noter que des progrès ont été réalisés par la mise en place d'un système de gestion environnementale et d'aménagement durable des forêts, enregistré ISO 14001, pour l'encadrement et les actions de caractère opérationnel. À un niveau plus global de reddition de comptes et d'amélioration continue, des progrès plus mitigés ont été réalisés, que ce soit pour le cadre de gestion 2008-2013 du régime forestier, les critères et indicateurs d'ADF, la mise en œuvre des défis à relever du Bilan 2000-2008, le respect de la planification (contrôle) et l'évaluation de l'atteinte des objectifs (suivis) sur le terrain.

Pour ce qui est du régime forestier en vigueur depuis avril 2013, le vrai test de sa performance réside dans sa mise en œuvre et même, à certains égards, au maintien des acquis, ce qui constitue un défi important dans un contexte de plus grande rigueur budgétaire.

Des données et des connaissances

L'action du Bureau du forestier en chef repose sur l'utilisation des données, des informations et des connaissances à jour les plus fiables et complètes. Pour ce qui est de l'état de la forêt du point de vue de la ressource ligneuse, les données d'inventaire ainsi que les modèles de croissance et de succession forestières sont globalement adéquats pour établir des constats éclairés, notamment en réponse aux recommandations de la Commission Coulombe sur la gestion de la forêt publique québécoise en 2004. Toutefois, il y existe des lacunes, notamment en ce qui a trait au suivi des interventions et à l'évaluation des rendements forestiers.

Pour d'autres aspects de l'aménagement durable de la forêt, les moyens en vue de répondre aux besoins grandissants de connaissances sont en développement, selon le soutien accordé à la recherche forestière. Ces besoins touchent notamment les effets des changements climatiques, les aspects économiques et sociaux et le caribou forestier.

Des recommandations pour poursuivre la mission

Le Bilan 2008-2013 du Forestier en chef inclut des recommandations pour faciliter la poursuite de sa mission, cette dernière étant de déterminer les possibilités forestières, éclairer les décideurs et informer la population sur l'état et la gestion de la forêt publique afin d'assurer la pérennité et l'utilisation diversifiée du milieu forestier. Globalement, ces recommandations sont :

- Inclure à la diffusion de la Stratégie d'aménagement durable des forêts un plan de mise en œuvre indiquant des indicateurs et des cibles de résultats.
- Définir et diffuser les orientations gouvernementales sur des enjeux critiques pertinents (intensification de l'aménagement forestier, caribou forestier, aires protégées dans le contexte du Plan Nord, réhabilitation de la forêt feuillue, etc.).
- Suivre les effets des interventions sylvicoles et des perturbations sur le milieu forestier.
- Réduire l'écart entre les résultats escomptés de la planification par rapport à la mise en œuvre des interventions forestières.
- Viser un équilibre du volume récolté entre la proportion des tiges/peuplements plus et moins intéressants, selon la conjoncture économique.
- Compléter la mise en place et le suivi des indicateurs d'aménagement durable de la forêt.
- Acquérir les connaissances fondamentales requises pour faire face aux enjeux critiques tels les changements climatiques.
- Implanter un système de gestion rigoureux où, notamment, les suivis et les bilans de performance s'inscriront dans une reddition de comptes ministérielle, ce qui permettrait également de faciliter la promotion du régime et du secteur.

Des enjeux à surveiller

Parmi les défis les plus importants à relever mis en évidence dans ce Bilan, les suivants sont à souligner :

- Lutte à l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette dont la progression anticipée est importante
- Protection de l'habitat du caribou forestier
- Production accrue de bois et création de valeur en forêt
- Réhabilitation de la forêt feuillue
- Participation des communautés autochtones
- Maintien des possibilités forestières
- Coût de l'approvisionnement en bois
- Aménagement écosystémique dans un contexte d'incertitude et de rapidité des changements sur les plans climatique, social, économique et environnemental
- Lutte et adaptation aux changements climatiques
- Concertation régionale et locale
- Soutien à la recherche forestière
- Promotion d'une culture forestière auprès de la population et démonstration des saines pratiques d'aménagement
- Relève de la main-d'œuvre et attrait du secteur pour les emplois forestiers

En conclusion

Ces constatations et la réponse à d'autres questions du Bilan 2008-2013, relativement aux enjeux retenus, visent à informer la population et à éclairer les décideurs sur l'état et l'aménagement de la forêt publique. Les constats de ce rapport montrent qu'il y a eu des progrès sur la voie de l'aménagement durable de la forêt, lequel représente plus un cheminement qu'une destination. Toutefois, des défis importants de divers ordres sont toujours à relever.

Dans une perspective de développement durable, il faudrait rééquilibrer la création d'une plus grande valeur en forêt (économie) tout en maintenant les acquis au plan de la préservation de la biodiversité (environnement) et en répondant aux besoins et aux attentes de la population (société).

Dans la foulée des progrès réalisés, l'évolution du régime forestier doit ainsi se poursuivre, dans un monde en changement, afin d'offrir aux générations actuelles et futures les avantages environnementaux, économiques et sociaux que la forêt procure à la société québécoise.

Pour en savoir plus

Les fiches techniques du Bilan contiennent, pour chacun des 26 enjeux, des informations plus détaillées.

Voir : <http://forestierenchef.gouv.qc.ca/>

Également, le site Internet du Bureau du forestier en chef contient des avis et des documents d'information utiles pour éclairer les décideurs et informer la population sur l'état et l'aménagement durable de la forêt.



Crédit photo : Olivier Cameron